

n° AIMP : Nouvel adhérent <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> M. Nom : <input type="checkbox"/> Mme. Prénom :	Date de naissance :/...../.....
---	---	---

Adhésion à l'Académie Musicale du
 5°/13° 11° Glacière
 14° 15°
2023 - 2024

Cours
 A distance permanent (adhésion 14°)
 Monge (5°/13°)
 Bastille (11°)
 Voltaire (11°)
 Glacière (G)
 Italie (5°/13°)
 Plaisance (14°)
 Convention (15°)
 Lourmel (15°)

Adresse :

Tél dom. :
Tél dom.2 :
Tél bur. :
Tél bur.2 :
Portable 1 :
Portable 2 :
Le portable 1 est prioritairement destinataire de SMS

Profession de l'élève :
 Profession du responsable légal 1 :
 Profession du responsable légal 2 :
Email domicile :
Email professionnel :

Scolarité en 2023-2024

<input type="checkbox"/> Maternelle petits	<input type="checkbox"/> CP	<input type="checkbox"/> 6°	<input type="checkbox"/> seconde
<input type="checkbox"/> Maternelle moyens	<input type="checkbox"/> CE1	<input type="checkbox"/> 5°	<input type="checkbox"/> première
<input type="checkbox"/> Maternelle grands	<input type="checkbox"/> CE2	<input type="checkbox"/> 4°	<input type="checkbox"/> terminale
	<input type="checkbox"/> CM1	<input type="checkbox"/> 3°	<input type="checkbox"/> supérieur
	<input type="checkbox"/> CM2		

Niveau solfège prévu en 2023-2024 (si vous le connaissez) : **Souhait redoublement :** non oui

Comment avez-vous connu l'Académie ?

<input type="checkbox"/> aimparis.fr	<input type="checkbox"/> bouche à Oreille	<input type="checkbox"/> Vitrine	<input type="checkbox"/> am13.fr	<input type="checkbox"/> Autres sites :
<input type="checkbox"/> aimparisblog.fr	<input type="checkbox"/> am5.fr			
<input type="checkbox"/> Affiches	<input type="checkbox"/> tracts			

précisez où : Conservatoire Ecole Affichages associatif Crèche Médecin Bibliothèque Discothèque Autres :

Je soussigné(e).....
 1) **m'engage à respecter la documentation 2023-2024 et son annexe « conditions du passage du présentiel au distantiel » de la fédération AIMP, qui tient lieu de règlement intérieur pour toutes les Académies Musicales, son tarif et les conditions d'annulations dont il a pris connaissance ; rappel des conditions d'annulation :** l'élève ne s'engage que pour un trimestre; les Académies Musicales s'engagent à restituer les chèques correspondants aux cours qui ne seraient plus dus, dans la mesure où l'annulation est signalée par **email** ou par **courrier simple** et sous-réserve de **respecter les dates limites d'annulation : pour le 4° trim., avant le 6 septembre 2023, pour le 1° trim., avant le 4 décembre 2023, pour le 2° trim., avant le 11 mars 2024.**
 2) **m'engage à respecter les lois en vigueur, notamment celles relatives à l'usage de photocopies de partitions de musique éditées et celles réglementant l'usage de logiciels d'édition musicale/de MAO. En cas de non-observation des dispositions législatives en la matière de la part de l'adhérent, l'Académie serait en droit d'exclure de l'association le contrevenant sans aucun remboursement ni préavis. Les Académies et les professeurs seraient déchargés de toute responsabilité envers l'infraction constatée.**
 3) **accepte que l'AIMP collecte et utilise les données personnelles que j'ai renseignées dans ce formulaire. Je certifie avoir été informé(e) que les informations recueillies nécessaires pour mon adhésion sont destinées au secrétariat de l'association et font l'objet d'un traitement informatique. Je prends note que je bénéficie, en application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui me concernent, en m'adressant à AIMP 1 rue Henri Becque Hall D BAL 98 – 75013 Paris ou musicale@aimparis.fr**

Autorisation à l'AIMP d'utiliser des images animées ou non ou des productions sonores de l'élève : Non Oui à usage interne Oui à usage interne et externe

Autorisation de sortie (élèves de moins de 18 ans) : Je soussigné(e)....., représentant légal de cet élève adhérent
 Autorise à partir seul de(s) l'Académie(s) Musicale(s) après le(s) cours suivi(s) ou en cas d'absence d'un professeur.
 N'autorise pas..... à partir seul de(s) l'Académie(s) Musicale(s) après le(s) cours suivi(s) ou en cas d'absence d'un professeur.

Ci-joint l'adhésion 2023-2024 réduite à 44€ chèque (à part, séparé des prestations, sans chèque vacances) :€ espèces : ...€

Nom du payeur : **Date :** ___ / ___ / 202__ **Signature**

N°AIMP : Nom : Prénom : Payé par :

les tarifs sont trimestriels

**Vœux
(heure jour
professeur)**

Eveil musical	Pouponnière musicale <input type="checkbox"/> 1ère année (né 2022) <input type="checkbox"/> 2ème année (né 2021)	<input type="checkbox"/> 114€
	Jardin musical 1ère année (maternelle petit)	<input type="checkbox"/> 135€
	Jardin musical 2ème année (maternelle moyen)	<input type="checkbox"/> 147€
	Initiation musicale (maternelle grand)	<input type="checkbox"/> 153€
	Transition de l'éveil au solfège (CP et CE1)	<input type="checkbox"/> 153€
Cours théoriques	Solfège (<input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> adulte)° année	<input type="checkbox"/> 105€
	Solfège chanteur	<input type="checkbox"/> 108€
	Analyse / culture musicale	<input type="checkbox"/> 108€
	Ecriture musicale° année	<input type="checkbox"/> 189€
	Harmonie jazz	<input type="checkbox"/> 108€
Cours individuels	Professeur en 22-23..... : <input type="checkbox"/> garder le même <input type="checkbox"/> changer <input type="checkbox"/> égal	
	20mn / semaine – instrument / spécialité :	<input type="checkbox"/> 189€
	30mn / semaine – instrument / spécialité :	<input type="checkbox"/> 270€
	40mn / semaine – instrument / spécialité :	<input type="checkbox"/> 351€
	50mn / semaine – instrument / spécialité :	<input type="checkbox"/> 432€
	60mn / semaine – instrument / spécialité :	<input type="checkbox"/> 513€
Pratiques collectives	Ensemble - groupe instrumental (Instrument : Nb. d'année de pratique : ..)	<input type="checkbox"/> 147€
	Ensemble d'art lyrique (Tessiture voix : Nb. d'année de pratique : ..)	<input type="checkbox"/> 270€
	Comédie Musicale	<input type="checkbox"/> 102€
	Orchestre (Instrument : Nb. d'année de pratique : ..)	<input type="checkbox"/> 147€
	Chorale enfant	<input type="checkbox"/> 60€
	Chorale adulte	<input type="checkbox"/> 87€
	Atelier Jazz (Instrument : Nb. d'année de pratique : ..)	<input type="checkbox"/> 231€
	Atelier Musiques actuelles (Instrument : Nb. d'année de pratique : ..)	<input type="checkbox"/> 120€
	Atelier Percussions <input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> adolescent. <input type="checkbox"/> adulte	<input type="checkbox"/> 120€
Théâtre	Éveil Théâtre <input type="checkbox"/> petits (maternelle petit et moyen) <input type="checkbox"/> grands (maternelle grand et CP)	<input type="checkbox"/> 153€
	Atelier Théâtre enfant dès le CE1	<input type="checkbox"/> 177€
	Atelier Théâtre. <input type="checkbox"/> adolescent <input type="checkbox"/> adulte	<input type="checkbox"/> 231€
Arts plastiques	Éveil dessin-peinture <input type="checkbox"/> petits (maternelle petit et moyen) <input type="checkbox"/> grands (maternelle grand et CP)	<input type="checkbox"/> 153€
	Atelier Dessin-peinture <input type="checkbox"/> enfant dès le CE1 <input type="checkbox"/> adolescent / adulte	<input type="checkbox"/> 231€
	Atelier Bande-Dessinée (en visio uniquement) <input type="checkbox"/> enfant dès le CE1 <input type="checkbox"/> adolescent / adulte	<input type="checkbox"/> 231€
TOTAL trimestriel (hors adhésion)		€

PAIEMENT obligatoire de toute l'année scolaire 2023-2024

Le dossier n'est complet que s'il comprend l'ensemble des chèques de l'année scolaire, jusqu'au mois de juillet 2024.

Tous les chèques doivent être d'un montant égal et datés du jour, pas de chèques post-datés.

Paiement par CHEQUES (ordre "Académie Musicale" et n°AIMP au dos de chaque chèque si vous le connaissez)

- année :** 1 chèque de€ (montant du trimestre X 3) ; encaissement : à partir du 7 septembre 2023
- trimestre :** 3 chèques de€ (montant du trimestre) ; encaissements : 1er chèque à partir des 7 septembre 2023, puis 2 janvier et 31 mars 2024
- mois :** 9 chèques de€ (montant du trimestre / 3) ; encaissements : 1er chèque à partir des 7 septembre 2023, puis 31 octobre et 30 novembre 2023 et 2 janvier, 31 janvier, 29 février, 31 mars, 30 avril et 31 mai 2024

Les dates d'encaissement sont données à titre indicatif : bien comprendre "à partir du" pour toutes les dates indiquées.

- J'ai la possibilité d'aider l'Académie cet été et j'autorise d'anticiper les encaissements du 1^{er} chèque de prestations et de l'adhésion au : 12 juillet 2023
- Je souhaite m'en tenir aux dates d'encaissement ci-dessus. Aucun chèque ne sera présenté en banque avant le 7 septembre 2023.
- FAMILLES :** nous avons choisi le paiement trimestriel sur dossiers d'inscriptions ; nous souscrivons au décalage mensuel des dates d'encaissement de nos dossiers. N° AIMP des autres dossiers concernés par la demande :

Paiement par : chèques vacances en main propre uniquement :€ espèces en main propre uniquement :€

Cadre réservé à l'administration dossier reçu par..... le.....